

HANDELSBERICHTEN.

TONGEREN, den 19 maart.

De bevoorrading in tarwe van onzen markt was heden van omtrent 500 zakken.

Langzaam verkoop.

MIDDELPRIJZEN.

Tarwe, de 103 kilos	fr. 43,00 op 0,00
Roggé,	31,75 op 0,25
Gerst,	25,50 af 0,30
Haver,	19,50 op 0,30

Haver, den halven kilo.	fr. 0,00 tot 1,50 af 0,10
Eijerden, de 26	0,00 tot 1,50 op 0,10
Witte aardappelen, de 100 kilos.	fr. 10,00 op 0,00
Rooide,	11,00 op 0,00
Onsetongenid.	11,25 op 0,00
Hooi,	55,00 op 0,00
Stroo,	34,00 op 0,00

HASSELT, den 17 maart.

Tarwe, de 100 kilos.	fr. 41,00 op 0,00
Roggé,	34,00 op 0,60
Gerst,	27,00 af 0,30
Haver,	27,00 op 0,00
Genever, den hektoliter,	93,00 op 0,00

BRUSSEL, den 18 maart.

Tarwe, den hektoliter,	fr. 34,48 op 0,22
Roggé,	23,88 op 0,26
Gerst, de 100 kilos,	0,00 af 0,00
Haver,	25,86 op 0,00
Koolzaad,	0,00 op 0,00

WAREMME, den 17 maart.

Tarwe, de 103 kilos.	fr. 42,73 op 0,50
Roggé,	31,75 op 0,75
Haver,	38,00 op 0,50
Spelt,	33,00 op 0,50

THIENEN, den 17 maart.

Tarwe, de 100 kilos.	fr. 42,26 af 0,00
Roggé,	33,46 op 0,30
Haver,	25,39 op 0,56
Gerst,	28,75 op 0,25
Brockweit,	26,48 af 0,00
Koolzaad,	38,70 op 0,00

DIEST, den 18 maart.

Tarwe, de 100 kilos.	fr. 41,73 op 0,43
Roggé,	31,76 op 0,48
Haver,	25,88 op 0,59
Gerst,	28,18 af 0,00
Brockweit,	28,00 af 0,00
Aardappelen,	7,50 tot 9,00 af 0,50
Boter, den kilo,	2,72 tot 2,96 op 0,40

ANTWERPEN, den 18 maart.

MIDDELPRIJZEN PER 100 KILOS.

Tarwe bloem. Inlandsche, t^e kwal. fr. 57,0/0 à 57 3/4
MINERAALOLIE. — De markt was heden vaster voor geraffineerde amerikaansche olie. De witte beschikbare type werd verkocht aan fr. 44,00 à 45,00, dezelfde prijzen worden gehouden voor de lopende maanden april. Op september verkocht men aan fr. 48 de 100 kil.

STUDIE VAN DEN

NOTARIS DELVOIE, TE CANNE.

Verkoop van volgaande vaarzen, JAARLINGEN EN VARKENS.

Vrijdag 20 maart 1868, om 10 uren s'morgens, ten herberge van *Gisbertus Cajot* te Sichen, zal de notaris DELVOIE, op verzoek van HERMAN BORMANS openbaarlijk aan de meest biedende verkoopen :

Tien volle vaarzen en vier jaarlingen.

Twintig volle zoogten.

Vijftig winterloopers.

En vijftig baggen.

Op crediet mits goeden borg.

Verkoop van een Huis TE CANNE.

De notaris DELVOIE, zal op maandag 23 maart 1868, om 2 uren na middag, ten herberge van *Jan Vreyens* te Canne, op verzoek van DAMIANUS CASTERMANS openbaarlijk verkoopen :

Een huis bestaande in drie woningen, met tuin en weide, groot in het geheel omtrent 12 aren 27 centiaaren, gelegen te Canne, ter plaats genaamd de bovenstraat, sectie B, nummers 508^a, 510^b, 290^c, 290^d van den cadaster.

Met groot gemak van betaling.

TEN KANTOOR VAN DENZELFDEN :
Verscheidene kapitalen te bekomen op goeden onderpand.

MEN KAN BEKOMEN

BJZ

LICOPS-VANDERYST

Maastrichterpoort tot Tongeren.

Zomer zaaitarwe, inlandsche zomer zaai-gerst, gele en witte zaaihaver, kleine franse zuivere paardsboonen, kleine inlandsche zuivere paardsboonen, gemengd boonen en erwten, zuivere wikkelen, gemengd wikkelen, groene soepertjes, Jarras erwte voor voeder, gerst voor voeder aan lage prijs, schietgerst.

ZADEN.

Tamme klaverzaad (Hooge-Kempen).

(Maas).

Wille klaverzaad, Trainard, franse (Incaart), Luzerne, Gras, Canaries, sloerzaad en kempzaad, raapkoeken, lijnzaadloel, zemelen en kort.

Alle de granen en zaden zijn gewaarborgd zuiver en van de laaste oogst.

VILLE DE LIÉGE.

EMPRUNT DE 11,870,000 Frs.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la ville de Liège

a l'honneur d'informer le public que la ville est autorisée à contracter un emprunt de 11,870,000 francs de capital nominal.

Cet emprunt est divisé en 118,700 obligations de 100 francs chacune, portant intérêt annuel à 3 pour cent et remboursables en 66 années au pair et avec primes au moyen de 148 tirages au sort, qui auront lieu trimestriellement pendant les 8 premières années et semestriellement pendant les 58 années restantes.

Le paiement des coupons d'intérêt et des obligations sorties se fera à la cause communale, à Liège, à Bruxelles, à Anvers, à Paris, à Francfort-sur-Mein et à Cologne.

Les coupons d'intérêt seront payables le 1^{er} avril de chaque année.

Les tirages auront lieu pendant les 8 premières années, les 15 mai, 1^{er} août, 1^{er} novembre et 1^{er} février, et, pendant les 58 années suivantes, les 15 mai et 1^{er} novembre, en présence et sous la direction du Collège. Si le jour fixé est un jour férié, le tirage aura lieu le lendemain.

Pendant les 8 premières années, les primes se répartiront comme suit :

A chacun des tirages du 15 mai et du 1^{er} novembre :

1 oblig. sera remboursée par fr. 25,000 — fr. 25,000
5 " chacune par " 1,000 — " 5,000
4 " " par " 500 — " 2,000
10 " " par " 200 — " 1,000
18 " " fr. 52,000

A chacun des tirages du 1^{er} avril et du 1^{er} février :

1 oblig. sera remboursée par fr. 10,000 — fr. 10,000
5 " chacune par " 1,000 — " 5,000
4 " " par " 500 — " 2,000
10 " " par " 200 — " 1,000
18 " " fr. 17,000

Pendant les 58 années suivantes, les primes se répartiront comme suit :

Aux tirages du 15 mai :

1 oblig. sera remboursée par fr. 25,000 — fr. 25,000
5 " chacune par " 1,000 — " 5,000
4 " " par " 500 — " 2,000
10 " " par " 200 — " 1,000
18 " " fr. 52,000

Aux tirages du 1^{er} novembre :

1 oblig. sera remboursée par fr. 10,000 — fr. 10,000
5 " chacune par " 1,000 — " 5,000
4 " " par " 500 — " 2,000
10 " " par " 200 — " 1,000
18 " " fr. 17,000

Il sera extrait en outre à chaque tirage un certain nombre d'obligations, indiqué par le tableau général d'amortissement, pour être remboursées au pair.

Les obligations seront remboursées, savoir : celles sorties aux tirages des 15 mai et 1^{er} août des 8 premières années, le 1^{er} octobre suivant; celles sorties aux tirages des 1^{er} novembre et 1^{er} février des mêmes années, le 1^{er} avril suivant, et, pendant les 58 années suivantes, celles sorties aux tirages du 15 mai seront remboursées le 1^{er} août et celles sorties aux tirages du 1^{er} novembre le 1^{er} février suivant.

Pour toutes les obligations remboursables à

Le nouvel emprunt de la ville de Liège se recommande tout spécialement au public, et par sa sécurité complète et par les avantages résultant des conditions de son émission.

La ville de Liège compte aujourd'hui 106,000 habitants; son extension n'a pour ainsi dire point de limites, puisque le territoire de la commune s'étend bien au-delà de l'agglomération actuelle; les richesses minières de son sol et la variété ainsi que l'importance de ses industries lui assurent des ressources à l'abri de toute éventualité.

L'emprunt actuellement émis est destiné en partie à consolider la dette flottante, et, pour le surplus, à des travaux publics qui ne peuvent qu'accroître encore les ressources de la ville.

Le taux d'émission de fr. 92,50 n'est en réalité, par suite des bonifications d'intérêts faites au souscripteur, que de 91 fr. payables au comptant.

Tous les titres provisoires, libérés ou non, participent aux 3 premiers tirages, d'où il résulte que, moyennant le seul versement de 20 francs, le souscripteur concourt aux chances suivantes :

2 lots de fr. 25,000 chacun
1 " de " 10,000
9 " de " 1,000 chacun
12 " de " 500 "
30 " de " 200 "

MM. OSCAR PERREAU EMILE STEVENS recevront, sans frais, dans leurs bureaux, à partir de ce jour, les souscriptions à l'Emprunt. — Toutes les pièces souscrites avant le 24 mars seront comprises dans la souscription du 1^{er} jour.

d'autres dates qu'au 1^{er} avril, l'intérêt cessera de courir à partir du 1^{er} avril qui précède le tirage.

Le 1^{er} tirage aura lieu le 15 mai 1868.

Les obligations sont émises au cours de 92-50 francs chacune avec jouissance d'intérêts à partir du 1^{er} avril 1869.

Cette somme est payable comme il suit :

20 " francs en souscrivant contre remise d'un récépissé de versement qui sera échangé contre un titre provisoire au porteur après la clôture de la souscription.

35 " " du 17 au 31 août prochain.

37 50 " du 16 au 30 novembre prochain

92 50 francs.

Néanmoins les souscripteurs auront la faculté de retarder les deux derniers versements jusqu'au 15 janvier 1869, en bonifiant les intérêts à raison de 4 pour cent l'an à partir du jour de chaque versement.

Les souscripteurs pourront anticiper les deux derniers versements, mais seulement en bloc. Dans ce cas, il leur sera bonifié l'intérêt à 4 pour cent l'an.

La libération au moment de la souscription s'effectuera moyennant 91 francs au comptant.

Les numéros des titres provisoires participeront aux 3 tirages des 15 mai, 1^{er} août et 1^{er} novembre 1868.

A partir du 16 novembre 1868, les titres provisoires libérés seront échangés contre les titres définitifs.